

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA MUNICIPALITÉ DE CHIBOUGAMAU

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
concernant le projet de règlement ayant pour objet le *plan d'implantation et d'intégration architecturale* concernant le centre-ville de Chibougamau.

Le conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU a adopté lors de la séance ordinaire du 27 février 2017 un avis de motion ayant pour objet le *plan d'implantation et d'intégration architecturale* concernant le centre-ville de Chibougamau.

Suite à cette adoption, avis est par la présente donné que le conseil tiendra une assemblée de consultation le 27 mars 2017, à 19 h 00, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Chibougamau portant sur ce projet de règlement et sur les conséquences de son adoption.

Le projet de règlement concernant le PIIA vise le secteur de la 3^e Rue entre l'avenue Lafontaine et le Centre de santé de Chibougamau.



Lors de cette assemblée, le conseil expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville et peut en être délivrée en conformité des dispositions de la Loi à cet égard.

FAIT ET DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 1^{er} mars 2017.

MARIO ASSELIN, Greffier